

PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES : **LE GRAND DÉCLASSEMENT, ÇA SUFFIT !**

Il est temps de reconnaître nos qualifications !

La dernière étude de l'Insee et de la Dares a confirmé ce que les professions intermédiaires s'évertuent à dénoncer depuis des années : leur pouvoir d'achat a diminué entre 2019 et 2024. Les derniers résultats **du baromètre ViaVoice/Secafi, commandé par la CGT des ingés cadres et techs** confirment non seulement ce décrochage total des salaires, mais alertent aussi sur des conditions de travail qui continuent de se dégrader.

Dans un contexte de montée des conflits mondiaux, de hausse de l'inflation, et de politiques publiques qui entérinent la casse de nos services publics et de notre système de protection sociale, il est temps de s'organiser collectivement !

LES SALAIRES NE SUIVENT PLUS (DU TOUT)

Face au retour de l'inflation provoquée par la hausse des prix de l'énergie et la spéculation des grands groupes pétroliers, les directions refusent de maintenir notre pouvoir d'achat. Côté patronal, la stratégie de l'individualisation des augmentations de salaire s'est encore accélérée cette année, avec 29 % des directions qui ont prévu d'appliquer des augmentations générales, contre 61 % en 2025 (WLW, 2026). Conséquences ?

* Pour la première fois en dix ans, **les professions intermédiaires sont plus de 75 % (76 %, +20 points depuis 2018 !) à placer leur salaire comme l'une des trois priorités dans leur vie professionnelle.** Ils et elles sont 48 % seulement (- 8 points par rapport à 2025) à déclarer que leur reconnaissance au travail se traduit par le biais du salaire.

* **58 % estiment que leur rémunération n'est pas en adéquation avec leur charge de travail**, et 60 % avec leur implication (+4 points depuis 2025) ;

Les attaques patronales se font aussi via les conventions collectives, où les grilles de classification reconnaissant de moins en moins nos diplômes et nos qualifications. Les professions intermédiaires le constatent sans difficulté, puisqu'ils et elles sont **57 % à déclarer que leur emploi n'est pas suffisamment reconnu et rémunéré dans la grille de classification des emplois de leur activité.**

EGALITÉ PROFESSIONNELLE : L'HEURE EST À LA TRANSPARENCE

La lutte contre les inégalités économiques entre femmes et hommes ne semble pas être une priorité pour le gouvernement. Pour cause, ce dernier avait jusqu'au 7 juin 2026 pour transposer dans le droit français la directive européenne sur la transparence salariale, adoptée par le Parlement européen en 2023. Sous prétexte d'un agenda parlementaire trop chargé, la transposition et l'étude du texte à l'Assemblée sont renvoyées "à la fin de l'année". Et pourtant, il y urgence : **plus d'un quart des professions intermédiaires (27 %) déclarent que les hommes et les femmes ne sont pas rémunérés sur les mêmes bases salariales dans leur entreprise/administration !**



GUERRE ET TRAVAIL : NOUS REFUSONS L'ÉCONOMIE DE GUERRE !

Les crises énergétiques provoquées par les attaques lancées par la Russie en Ukraine, puis par les Etats-Unis et Israël en Iran, ont provoqué une baisse de notre pouvoir d'achat et des conflits de valeurs importants pour les professions intermédiaires, causés par la réorientation massive des budgets publics vers l'industrie de l'armement et la réorganisation du secteur industriel. Résultats, **plus d'un-e professionnel·le sur trois (38 %) se sent impacté·e dans son travail par la montée des conflits mondiaux.**

Mais face à cela, les professions intermédiaires sont prêt·es à s'organiser collectivement, comme c'est déjà le cas à Thales ou encore chez Renault : **une profession intermédiaire sur quatre déclare être prête à exercer son droit de retrait dans l'hypothèse où son entreprise ou administration lui demandait de produire des biens ou services qui alimentent les conflits mondiaux.** 20 % des répondant·es démissionneraient, 10 % formuleraient une proposition alternative, et 7 % se syndiqueraient.

RETRAITE : DE NOUVEAUX FINANCEMENTS POUR RECONNAÎTRE NOS ANNÉES D'ÉTUDES !

Le patronat et les responsables de droite et d'extrême-droite jouent au jeu de qui aura l'idée la plus délétère pour absorber les déficits de notre système de retraite, entre report de l'âge légal, hausse de la durée de cotisation, désindexation ou encore capitalisation. Pourtant, la CGT rappelle qu'une solution simple existe, celle de trouver de nouvelles recettes !

La prise en compte des années d'études dans le calcul des annuités est une solution face à l'augmentation continue de la durée de cotisation, qui se fait au détriment de celles et ceux qui poursuivent des études.

■ 72 % des professions intermédiaires sont favorables à la prise en compte des années d'études dans le calcul de la retraite.

■ Pour l'obtenir, ils et elles se disent prêt·es à se mobiliser : pour 62 % en signant une pétition et pour 35 % en se syndiquant.

Si le constat sur la dégradation de notre vie au travail est partagé, il n'y a pas de fatalité. La réponse se trouve dans l'organisation collective ! Pour obtenir une réelle reconnaissance de nos qualifications, de meilleures conditions de travail et des salaires à la hauteur, revendiquons et organisons-nous pour :

- ✓ L'ouverture de négociations salariales dans toutes les entreprises et dans toutes les branches, et la sanction des branches qui refusent de négocier des minima supérieurs au Smic ;
- ✓ La réindexation de nos salaires sur l'évolution des prix à la consommation ;
- ✓ Le dégel et l'augmentation du point d'indice appliqué dans la fonction publique ;
- ✓ Une transposition de la directive transparence salariale qui soit à la hauteur ;
- ✓ Un droit de refus et de proposition alternative protecteurs ;
- ✓ La prise en compte de nos années d'études dans le calcul des annuités.

Tous les résultats du
baromètre 2026 :



retrouvez nous sur
réseaux sociaux !